

CONVERGENCES



agence régionale
de la Formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes

La publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation

N° 70 - Juin 2017

OREF POITOU-CHARENTES

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes

avant propos

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) des Métiers de la formation, conclu pour la période 2014/2020, est le deuxième signé en Poitou et Charentes pour ce secteur. Il couvre tous les organismes de formation dotés d'un numéro de déclaration d'activité (hors services de formation internes aux entreprises), soit plus de 1 300 dispensateurs en Poitou et Charentes.

Un enjeu majeur de ce COT réside dans l'opportunité d'accompagnement, par les pouvoirs publics, des mutations de l'appareil régional de formation, en lien avec les évolutions économiques et structurelles, les transformations du marché, l'émergence de nouvelles demandes des donneurs d'ordres et l'évolution des compétences des professionnels du secteur.

Veille et observation du secteur en Poitou et Charentes

La réalisation d'un portrait sectoriel annuel de la formation continue en Poitou et Charentes s'inscrit dans la mission de veille et d'observation confiée à l'ARFTLV en 2009 à la demande de l'Etat et de la Région, en accord avec l'ensemble des signataires du COT des Métiers de la formation.

La mise en œuvre de cette mission vise deux objectifs principaux :

- Partager l'analyse socioéconomique du secteur de la formation continue pour une meilleure appréhension de ses caractéristiques structurelles,
- Améliorer la connaissance du profil des acteurs du secteur en région.

Il s'agit de favoriser l'anticipation des évolutions du secteur et ses besoins en qualification, de permettre la création des conditions les plus favorables au développement des ressources humaines sur le territoire.

Outil mis à la disposition du partenariat, cette publication est construite afin de faciliter la réalisation d'un diagnostic partagé. C'est une amorce du travail que les acteurs locaux peuvent engager en confrontant les analyses statistiques proposées aux réalités locales. Ce travail complémentaire viendra enrichir les analyses, parfois les corriger, et surtout les mettre en perspective.

Ce document est téléchargeable depuis le site de l'ARFTLV (www.arftlv.org). Toute utilisation des informations doit porter la mention suivante « Extrait de Convergences, la publication de l'ARFTLV » et doit citer les sources des données.

Nos dernières publications :

- Convergences n° 69 : Le transport maritime et fluvial de marchandises en Nouvelle-Aquitaine
- Convergences n° 68 : Illettrisme en Poitou-Charentes. Etat des lieux actualisé
- Convergences n° 67 : Tableau de bord 2015 de la VAE en Poitou-Charentes



UNION EUROPÉENNE

Sommaire

INTRODUCTION	3
Définitions et repères législatifs	3
La formation professionnelle	3
Les dispensateurs de formation continue	3
La formation continue régionale	5
Répartition géographique des organismes de formation en région	6
Organismes de formation continue en Poitou et Charentes	7
Travailleurs indépendants et auto-entrepreneuriat	10
Dispensateurs : Comparatif Poitou et Charentes / France entière	12
Le marché de la formation continue et ses évolutions	13
Prestataires de formation en Poitou et Charentes et chiffre d'affaires	13
Evolution du nombre de prestataires : Poitou et Charentes / France	13
Les acteurs du secteur en région	14
Actifs occupés du secteur de la formation	14
Formateurs du secteur de la formation	15
Pyramide des âges des formateurs	17
Conditions d'emploi des formateurs	18
Aller plus loin : la famille professionnelle des formateurs	20
Emploi des formateurs (FAP W1Z) et son évolution au plan national	20
EN SYNTHÈSE	23
ANNEXES	26
Des changements structurels dans le paysage de la formation	26
Le réseau des GRETA	26
L'AFPA	27

Introduction

Définitions et repères législatifs

La formation professionnelle

« **La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale.** Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux, dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 6123-1. Cette stratégie est déclinée dans chaque région dans le cadre du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. »

(Code du Travail - Extrait de l'Article L6111-1 modifié par Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 24).

Remarque : Selon l'article L.6313-1 du code du travail, le champ de la formation professionnelle inclut également des prestations d'accompagnement et d'orientation sur le marché du travail, tels que les bilans de compétence, les actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises.

Les dispensateurs de formation continue

La formation professionnelle continue comme activité principale ou secondaire

Tout prestataire peut exercer une activité de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire. L'activité principale de toute entité est définie par le code de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) ou de l'Activité Principale Exercée (APE), qu'elle déclare au moment de sa création.

Par convention¹, les organismes de formation continue exerçant leur activité à titre principal sont ceux, relevant de l'enseignement ou de la formation, dont le code NAF figure parmi ceux-ci : 8531Z Enseignement secondaire général, 8532Z Enseignement secondaire technique ou professionnel, 8541Z Enseignement post-secondaire non supérieur, 8542Z Enseignement supérieur, 8559A Formation continue d'adultes, 8559B Autres enseignements.

Remarque : en toute rigueur, le poids de l'activité de formation dans l'ensemble des activités exercées au sein d'une structure devrait s'apprécier par son code NAF mais aussi par la mesure, à travers le chiffre d'affaires que génère l'activité de formation, du poids financier de celle-ci par rapport aux autres activités réalisées.

¹ Cette convention est notamment adoptée dans l'annexe au projet de loi de finances pour 2017 consacrée à la formation professionnelle.

Les formalités à accomplir pour tout dispensateur de formation continue

Toute personne physique ou morale qui exerce, à titre principal ou secondaire, l'activité de dispensateur de formation professionnelle continue doit déclarer son activité et fournir chaque année un Bilan Pédagogique et Financier (BPF) à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Cette obligation s'impose à tous les dispensateurs de formation quels que soient leur statut ou leur activité principale (y compris les structures de droit public et les auto-entrepreneurs), qui réalisent des prestations de formation professionnelle continue au sens de l'article L6313-1 du code du travail (sauf intervenants ou sous-traitants qui apportent leur concours technique ou pédagogique à la réalisation d'actions de formation, sans conclure directement de convention ou de contrat de formation et entreprises réalisant des formations pour leur propre personnel).

Tout nouveau prestataire doit déclarer son activité dans les 3 mois qui suivent la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle.

La déclaration d'activité devient caduque après une année sans activité, autrement dit lorsque le bilan pédagogique et financier ne fait apparaître aucune activité de formation ou lorsque ce bilan n'a pas été adressé à l'autorité administrative (Art. L.6351-6. du code du travail). Est considéré comme actif, un organisme ayant effectué au moins une action de formation dans l'année considérée.

Des évolutions pour améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation

Conformément à l'article L.6351-7-1 du Code du Travail (Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009), la liste des organismes de formation déclarés auprès du Préfet de Région territorialement compétent et à jour de leur obligation de transmission de leur BPF est rendue publique². Cette liste comporte notamment des renseignements relatifs à la raison sociale de l'organisme et à sa localisation géographique, aux effectifs de formateurs, aux spécialités des formations dispensées, au nombre de stagiaires formés et d'heures-stagiaires dispensées.

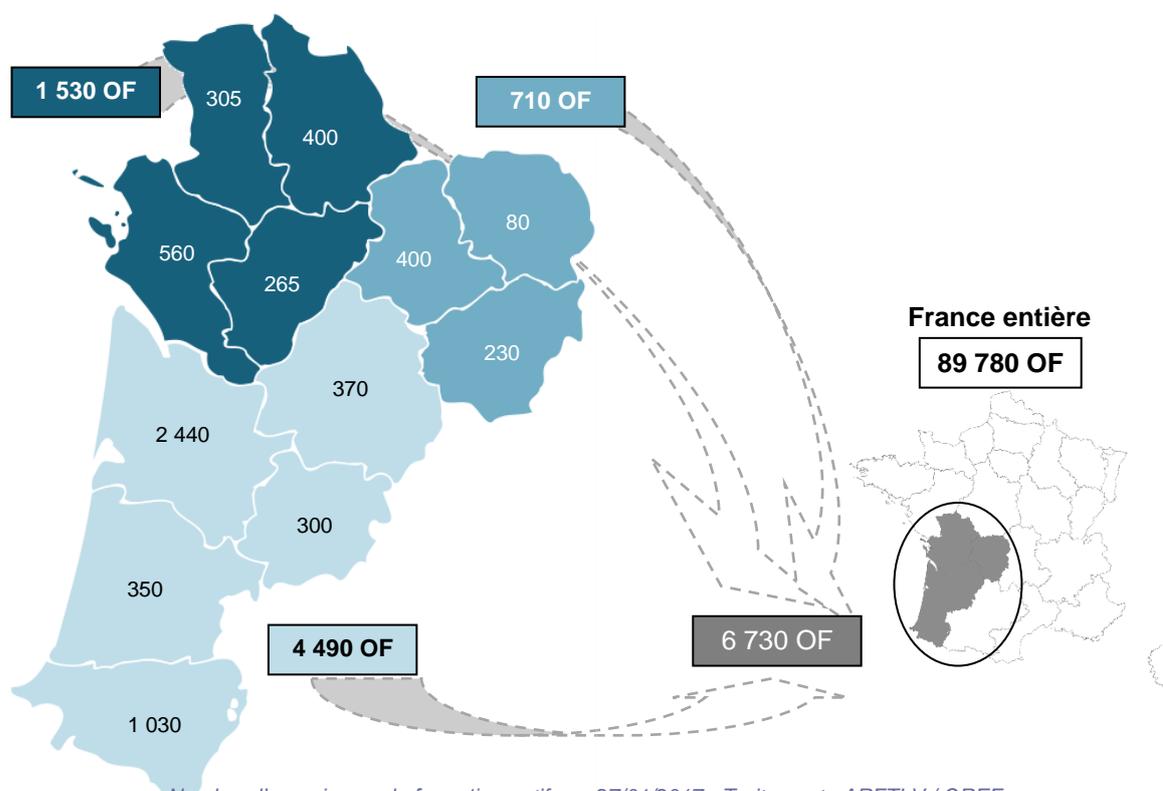
Ces informations sont issues des déclarations d'activité des nouveaux organismes de formation et des bilans pédagogiques et financiers.³

RAPPEL : CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES des dispensateurs de formation	
1 SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC 11 GRETA 12 Université 13 CNAM 14 AFPA 15 Autres sous tutelle publique, parapublique, territoriale 19 Autres	3 SECTEUR ENTREPRISE 31 Organismes rattachés à une branche professionnelle 32 Organismes rattachés à plusieurs branches professionnelles 33 Organismes dépendant d'un groupement professionnel 34 Organismes rattachés à une entreprise ou à un groupement d'entreprises 39 Autres
2 SECTEUR CONSULAIRE 21 Chambres de commerce et d'industrie et organismes rattachés 22 Chambres d'agriculture et organismes rattachés 23 Chambres de métiers et organismes rattachés 29 Autres	4 SECTEUR ASSOCIATIF 41 Associations d'éducation populaire (y compris familiales et syndicales) 42 Associations d'insertion économique et sociale 49 Autres associations
	5 SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF 51 SA, SARL 52 Structures juridiques unipersonnelles (EURL) 53 Intervenants individuels hors structure 59 Autres privés lucratifs

² On peut accéder à la liste publique des organismes de formation via la plateforme ouverte des données publiques françaises (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>).

³ Depuis le 18 avril 2017, la télédéclaration de leur BPF par les organismes de formation se fait sur le portail de services [Mes démarches emploi et formation professionnelle](#) via l'application « Mon activité formation ».

La formation continue régionale



Source : Plateforme ouverte des données publiques françaises, Liste Publique des OF (L.6351-7-1 du Code du Travail)

Les organismes de formation néo-aquitains représentent 11 % des dispensateurs de la France de province (France métropolitaine hors Ile-de-France), 7,7 % des prestataires de France métropolitaine et 7,5 % de ceux de la France entière.

A eux seuls, les organismes franciliens pèsent 31 % du total des dispensateurs de formation de métropole. Au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, 67 % des prestataires sont implantés en ex Aquitaine, 22,5 % en ex Poitou-Charentes et 10,5 % en ex Limousin.

Les organismes de formation néo-aquitains comptent pour près de 2 % de l'ensemble des entreprises régionales exerçant des activités marchandes (hors agriculture), dont le nombre était de 362 196 à fin 2015.

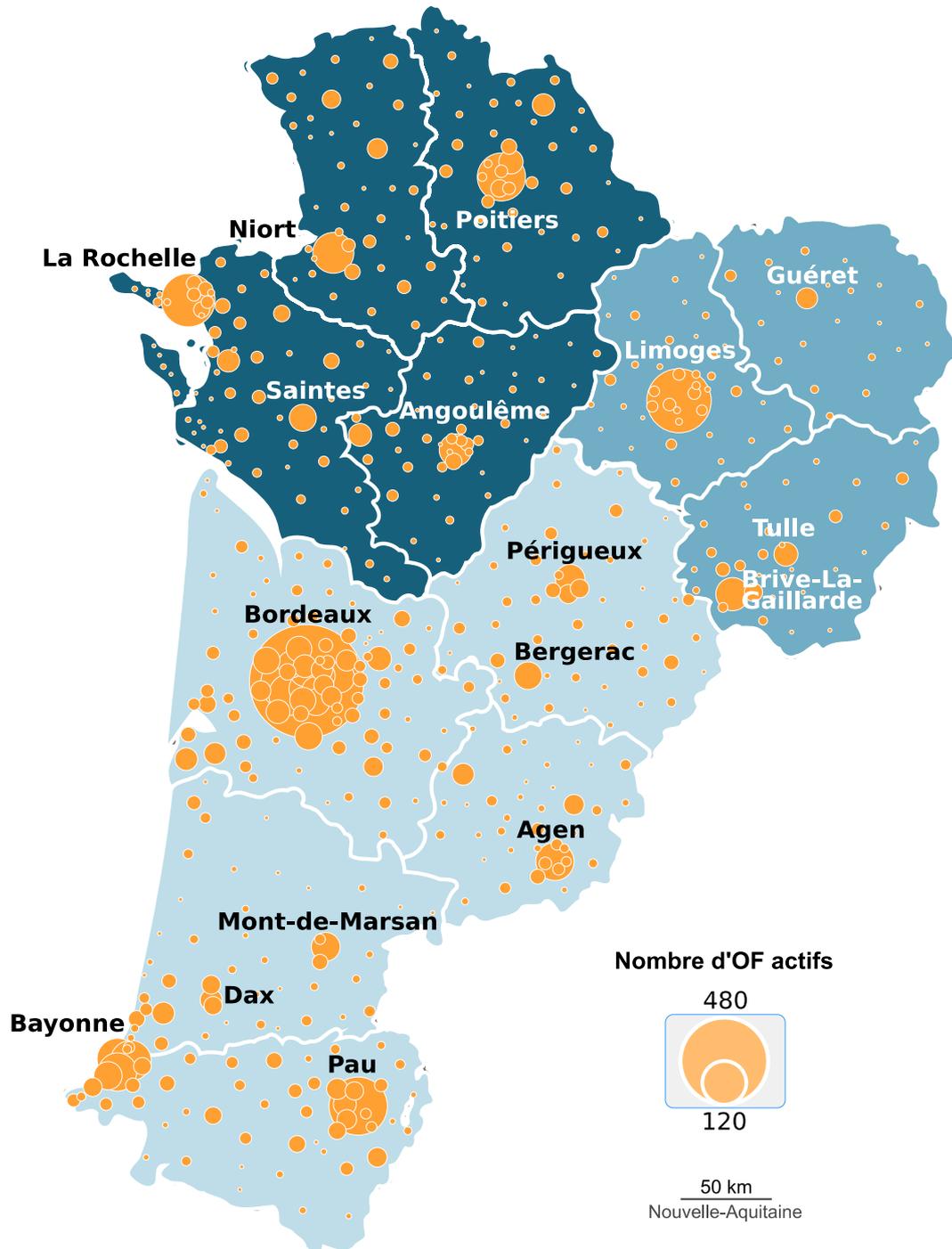
Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene). Données brutes.

Dans la suite du document, le territoire de l'ex région Poitou-Charentes sera le plus souvent nommé Poitou et Charentes.

Sur ce zonage, les données détaillées concernant la formation continue (organismes, produits de formation, origine des financements, ...) sont fournies depuis plusieurs années par le service régional de contrôle de la DIRECCTE, site de Poitiers. Comme il est d'usage, ce portrait ne tient pas compte de l'activité de formation du CNED dont le siège est pourtant sis dans la Vienne. En effet, l'intégrer dans les données locales, alors que son activité de formation a une portée nationale, entraînerait une surestimation statistique, notamment en termes de poids financier (les chiffres relatifs au CNED figurent en revanche dans les données nationales).

S'agissant des données sur la formation continue nationale (France entière), leur source est l'annexe au projet de loi de finances pour 2017 consacrée à la formation professionnelle.

Répartition géographique des organismes de formation en région



Nombre d'organismes de formation actifs au 27/01/2017 - Traitement : ARFTLV / OREF
Source : Plateforme ouverte des données publiques françaises, Liste Publique organismes de formation (L.6351-7-1 du Code du Travail)

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

AVERTISSEMENT : Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les données utilisées dans la suite du document proviennent des Bilans Pédagogiques et Financiers (BPF) transmis par le service de contrôle de la DIRECCTE de Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers. Ces bilans retracent l'activité de formation exercée à titre principal, secondaire ou en sous-traitance par les organismes de formation professionnelle continue. Ils sont saisis par les dispensateurs eux-mêmes. Au vu du nombre non négligeable d'absences ou d'erreurs de données dans certaines rubriques, ils ne présentent pas les garanties de fiabilité attendues. Les analyses qui en résultent doivent donc être utilisées avec une prudence certaine.

Organismes de formation continue en Poitou et Charentes

Chiffres-clés et évolutions (hors CNED)	
2010	1 094 organismes actifs ayant renseigné leur BPF 191,6 millions d'€ de chiffre d'affaires 353 800 stagiaires formés 16,4 millions d'heures-stagiaires dispensées
2011	1 157 organismes actifs ayant renseigné leur BPF 187,6 millions d'€ de chiffre d'affaires 354 098 stagiaires formés 14,1 millions d'heures-stagiaires dispensées
2012	1 213 organismes actifs ayant renseigné leur BPF 191,1 millions d'€ de chiffre d'affaires 341 942 stagiaires formés 15,4 millions d'heures-stagiaires dispensées
2013	1 264 organismes actifs ayant renseigné leur BPF 200,5 millions d'€ de chiffre d'affaires 348 627 stagiaires formés 15,9 millions d'heures-stagiaires dispensées
2014	1 307 organismes actifs ayant renseigné leur BPF 213,8 millions d'€ de chiffre d'affaires (p) 354 010 stagiaires formés (p) 17,6 millions d'heures-stagiaires dispensées (p)

Nota : Les heures-stagiaires sont le cumul des heures de formation suivies par chaque stagiaire.
Tous les chiffres donnés ci-après s'entendent hors CNED. (p) = données provisoires.

Un marché de la formation continue qui poursuit sa croissance

En 2014, plus de **1 300 organismes de formation actifs** ont renseigné un bilan pédagogique et financier en Poitou et Charentes (soit 1,7 % des 76 600 dispensateurs dénombrés la même année en France entière par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)).

Avec un **chiffre d'affaires de près de 214 millions d'euros en 2014** (hors CNED), les dispensateurs du Poitou et des Charentes réalisent 1,5 % du produit global dégagé par la formation continue nationale. Ils forment plus de **354 000 stagiaires** et dispensent plus de **17 millions d'heures-stagiaires**. Près de la moitié de ces heures s'adressent à des stagiaires salariés soit 46 % en 2014 (pour 49 % en 2013), 32 % à des demandeurs d'emploi (25 % en 2013) et 22 % à des particuliers ou d'autres stagiaires (26 % en 2013).

En dépit d'un contexte économique incertain, les prestataires de formation picto-charentais suivent la même tendance haussière qu'au plan national. Leur nombre continue de progresser (+3,4 % sur un an), de même que leur chiffre d'affaires (+1 % environ hors CNED)⁴. Le nombre total de stagiaires augmente lui aussi légèrement sur un an (+ 1,5 % à l'échelon local et + 2,2 % plan national).

⁴ En 2013, en France entière, le nombre d'organismes de formation actifs (66 362) s'est accru de 5,9 % en un an et le chiffre d'affaires réalisé (13,9 milliards d'euros) a, lui aussi, continué à augmenter, de +1,8 %. La progression du chiffre d'affaires du secteur de la formation continue résulte de la hausse du nombre de stagiaires (s'orientant vers des formations plus courtes en moyenne).

Une activité de formation très concentrée

L'activité de formation se concentre toujours principalement sur un nombre restreint de (gros) organismes de formation qui réalisent les chiffres d'affaires les plus élevés.

En 2014, à peine 1 % des prestataires de formation picto-charentais produisent un CA annuel dépassant 3,75 millions d'€. Cette part est similaire à celle des OF en France entière ayant un CA de plus de 3 M° d'€⁵.

Au plan local comme au national, la très grande majorité des prestataires produit des chiffres d'affaires plus modestes. Plus de quatre sur cinq réalisent moins de 150 000 € de CA annuel, part proche du taux national. Près de 48 % de l'ensemble des organismes de formation génèrent même un CA inférieur à 15 000 €.

Une activité confortée par l'ancienneté des prestataires

En 2014, les prestataires de plus de 10 ans d'ancienneté conservent leur leadership économique. Ils constituent 31 % de l'ensemble des organismes de formation de notre territoire et réalisent 79 % du chiffre d'affaires global du secteur (pour 77 % en 2013 et 75,5 % en 2012).

En France entière, en 2013, les organismes de plus de 10 ans d'existence (29 % des structures) réalisent 62 % du CA de l'activité de formation nationale. Ces structures plus anciennes forment 55 % des stagiaires.

En 2014, les organismes ayant moins de 3 ans d'activité restent nombreux. Ils constituent 33 % des dispensateurs au niveau local et au niveau national. L'attractivité du secteur de la formation continue pour les entrepreneurs et l'importante rotation que l'on y observe expliquent en grande partie cela⁶.

L'activité de ces intervenants plus récents est la moins dynamique de tous les prestataires. En Poitou et Charentes, le poids de ces organismes diminue (-2 points par rapport à 2013) et la part de leur chiffre d'affaires dans le CA total du marché de la formation baisse aussi, passant de 8 % en 2013 à 5 % en 2014.

En France entière, en 2013, les organismes de moins de 3 ans d'ancienneté réalisent 9 % du chiffre d'affaires de l'activité de formation nationale et forment 11 % des stagiaires (pour 12 % en 2012).

Pouvoirs publics et entreprises, principaux clients des organismes de formation

En Poitou et Charentes, en 2014, 32,5 % du chiffre d'affaires des organismes de formation provient des achats de formation continue des pouvoirs publics (pour 25 % en France en 2013), **31 % est issu des entreprises** (37 % en France), 19,5 % des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés - OPCA - (19 % en France), 7 % d'autres produits⁷ (7 % en France), 5 % des particuliers (7 % en France) et 5 % de contrats conclus en sous-traitance ou en co-traitance avec d'autres organismes de formation (5 % en France).

L'origine des financements apparaît encore et toujours associée au statut du dispensateur de formation. Notamment, les organismes publics réalisent la plus grande part de leur chiffre d'affaires avec les pouvoirs publics (47 % en 2014 en Poitou et Charentes, pour 45 % en 2013), alors que le chiffre d'affaires qu'ils produisent avec les entreprises est « seulement » de 14 % (en baisse de 2 points par rapport à 2013).

⁵ Ces organismes de formation génèrent 44 % du CA national pour 30 % de stagiaires formés et 34 % d'heures-stagiaires assurées.

⁶ (En France entière) « Environ 9 000 nouveaux prestataires accèdent tous les ans au marché de la formation, tandis que des milliers d'autres en sortent. » (Source : Rapport public annuel 2017 de la cour des comptes)

⁷ Les autres produits comprennent les produits résultant de formations facturées à des entreprises étrangères et se déroulant à l'étranger, de la vente d'outils pédagogiques, des redevances pour concessions et brevets liés à la formation ...

Les prestataires privés, premiers dispensateurs de formation continue

Les prestataires privés constituent l'essentiel des organismes de formation (près de 96 % des dispensateurs en Poitou et Charentes en 2014 et 97 % de l'ensemble des prestataires en France en 2013).

Les prestataires privés réalisent plus des deux tiers du CA global des dispensateurs picto-charentais.

Les dispensateurs privés du Poitou et des Charentes réalisent le plus souvent leur chiffre d'affaires avec des entreprises (pour 39 % d'entre eux en 2014 et 35 % en 2013), puis avec les pouvoirs publics (22 % en 2014 pour 25 % en 2013) et les OPCA (20 % en 2014, 21,5 % en 2013).

Les organismes privés effectuent la plus grande partie des heures-stagiaires (56 % du total en 2014 pour 59 % en 2013), suivis par les prestataires publics (29 % des heures-stagiaires en 2014 pour 32 % en 2013) et par les prestataires parapublics (15 % des heures-stagiaires en 2014 pour 9 % en 2013).

Les OF privés sont aussi ceux qui forment le plus de stagiaires (79,5 % du total en 2014, 80 % en 2013).

De leur côté, les prestataires publics et parapublics, bien qu'assurant un nombre d'heures-stagiaires significatif (44 % du total en 2014 pour 41 % en 2013), forment « à peine » plus de 20 % des stagiaires (en 2014 comme en 2013).

Les salariés, bénéficiaires majeurs des prestations de formation

L'entreprise étant l'un des principaux financeurs de la formation continue, il apparaît logique qu'une large majorité des stagiaires accueillis par les organismes de formation soient des salariés.

En Poitou et Charentes, les prestataires ont formé plus de 354 000 stagiaires au total en 2014 (en légère hausse par rapport à 2013), dont 62 % étaient des salariés (comme en 2013), 24 % des particuliers ou autres stagiaires⁸ (25 % en 2013), 14 % des demandeurs d'emploi (13 % en 2013).

En France en 2013, les stagiaires salariés représentaient plus de 72 % des 25 M° de personnes formées.

Les entreprises achetant majoritairement leurs formations à des prestataires privés, les salariés sont donc massivement formés par des dispensateurs privés (82 % des salariés en 2014, comme en 2013).

En Poitou et Charentes, les dispensateurs privés à but lucratif (EURL, SARL, SA et travailleurs indépendants) ont formé 45 % des stagiaires salariés en 2014 (44,5 % en 2013), les organismes privés à but non lucratif en ont accueilli 23 % (26 % en 2013) et les autres catégories d'organismes de formation privés ont en pris en charge 14 % (11,5 % en 2013). En France en 2013, le secteur privé lucratif a formé 63 % des stagiaires salariés et le secteur privé non lucratif en a accueilli 18 %.

Les stagiaires demandeurs d'emploi sont aussi plutôt formés par des organismes privés en Poitou et Charentes, mais cette part diminue entre 2013 et 2014 (74 % des stagiaires demandeurs d'emploi ont été formés par des OF privés en 2014 pour 77 % en 2013). Parmi les OF privés, ceux à but non lucratif ont formé le plus de stagiaires demandeurs d'emploi : 49 % d'entre eux en Poitou et Charentes, 46 % en France entière.

Le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi accueillis par les prestataires picto-charentais croît de 9 % sur un an. Ceci est pour l'essentiel imputable à la hausse notable du nombre de demandeurs d'emploi accueillis par les organismes parapublics, notamment les chambres des métiers et les centres AFPA-CPTR.

Des formations de 50 heures en moyenne

En 2014, la durée moyenne des formations dispensées par les organismes picto-charentais est de près de 50 h, en augmentation de 4 h par rapport à 2013. Au plan national, les formations dispensées ont une durée moyenne de 46 heures en 2013⁹.

⁸ Les autres stagiaires peuvent être des personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi, des travailleurs non salariés, des bénévoles, des agents publics de la fonction publique d'état, territoriale ou hospitalière, ...

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

La durée passée en formation varie selon le type de bénéficiaire. En 2014, les formations suivies par les salariés durent en moyenne 37 heures, celles suivies par les demandeurs d'emploi ont des durées moyennes dépassant 115 heures, ces derniers nécessitant des actions de formation plus longues pour préparer et accompagner au mieux leur insertion ou reconversion professionnelle.

La durée moyenne des stages de formation dépend aussi du statut juridique du dispensateur. Les organismes de formation publics et parapublics dispensent des formations de durées dépassant largement la durée générale moyenne de 50 h (plus de 100 h en 2014, tous statuts de stagiaires confondus). A l'inverse, les formations sont plus condensées dans les organismes de formation privés (35 h en moyenne en 2014).

Organismes de formation du Poitou et des Charentes selon leur statut et évolution 2011-2014

Statut des organismes de formation	2011		2012		2013		2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SARL, SA, EURL	478	41,3 %	497	41,0 %	504	39,8 %	511	39,1%
Secteur associatif	292	25,2 %	290	23,9 %	298	23,6 %	305	23,3%
Travailleurs indépendants	279	24,1 %	312	25,7 %	332	26,3 %	348	26,6%
Autres catégories	51	4,4 %	56	4,6 %	71	5,6 %	85	6,5%
Total des organismes privés	1 100	95,1 %	1 155	95,2 %	1 205	95,3 %	1 249	95,5%
Total des organismes publics	41	3,5 %	41	3,4 %	43	3,4 %	43	3,3%
Total des organismes parapublics	16	1,4 %	17	1,4 %	16	1,3 %	16	1,2%
Total des organismes de formation	1 157	100%	1 213	100 %	1 264	100 %	1 307	100 %

Source : DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Site de Poitiers, Service de contrôle de la formation - Traitement ARFTLV, mission OREF
Champ : organismes de formation déclarés et ayant renseigné leur bilan pédagogique et financier au 31/12 de l'année.

Les organismes de formation publics se composent des établissements relevant du Ministère de l'Education nationale ou du Ministère de l'Enseignement supérieur (Education nationale, GRETA, grandes écoles, universités/services formation continue, CNAM), des établissements relevant du Ministère de la santé (Instituts de Formation), des établissements relevant du Ministère de l'Agriculture (réseau des CFPPA), ainsi que d'autres établissements publics tels que le CNFPT.

Les organismes de formation parapublics sont ceux rattachés aux trois chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture), auquel sont associés les centres AFPA/CPTR¹⁰.

Quant au terme de travailleur indépendant, il est notamment utilisé par les caisses sociales des travailleurs non-salariés pour désigner un entrepreneur ou un travailleur individuel travaillant seul, sans salarié.

Travailleurs indépendants et auto-entrepreneuriat

Des travailleurs indépendants qui continuent leur progression

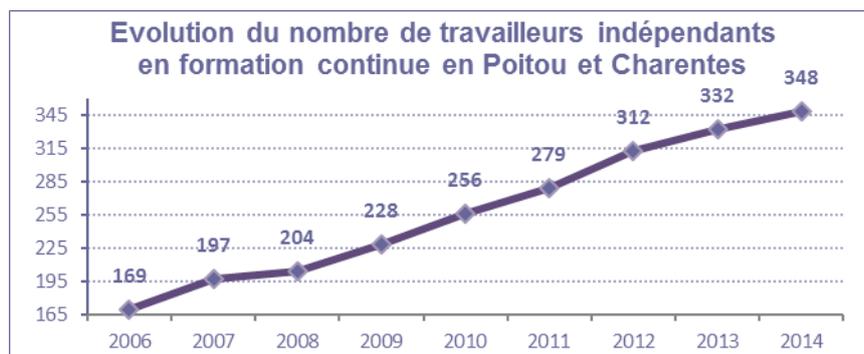
Faisant partie des dispensateurs du secteur privé, les travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales ...) sont souvent des sous-traitants d'autres organismes de formation et travaillent plutôt auprès des entreprises privées.

⁹ Des données de niveau national relatives aux années précédentes ont fait l'objet de révisions à la baisse suite aux corrections apportées par certains organismes de grande taille. De ce fait, certaines différences peuvent apparaître par rapport à la publication précédente, en particulier la durée moyenne des formations est de 47 h en 2012 (contre 48 h initialement publié). (Source : PLF 2017)

¹⁰ L'AFPA est maintenue dans le secteur parapublic pour des raisons de continuité des données et du fait de ses liens privilégiés avec l'Etat. (Pour plus de détails sur l'AFPA et ses évolutions, voir l'annexe)

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017



En 2014, leur nombre est encore en légère progression en Poitou et Charentes, poursuivant une tendance observée depuis plusieurs années.

Les travailleurs indépendants continuent d'accroître leur présence sur le marché des prestataires de formation continue.¹¹

Source : DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Site de Poitiers, Service de contrôle de la formation - Traitement ARFTLV, mission OREF
Champ : organismes de formation déclarés et ayant renseigné leur bilan pédagogique et financier au 31/12 de l'année.

Des auto-entrepreneurs prédominants dans les créations d'entreprises du secteur

Créations d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine en 2015

NAF	Ex Aquitaine	Ex Limousin	Ex Poitou-Charentes	Nouvelle-Aquitaine	
	Créations entreprises	Créations entreprises	Créations entreprises	Créations entreprises	dont auto-entrepreneurs
8559A	235	27	87	349	222 (64 %)
8559B	402	45	140	587	522 (89 %)
Total	637	72	227	936	744 (79 %)

Source : INSEE - Traitement ARFTLV, OREF - Champ : Formation continue adultes (NAF 8559A), Autres enseignements (NAF 8559B).

Les autres enseignements incluent notamment le tutorat universitaire, les centres de formation offrant des cours de rattrapage, les cours de révision en vue d'examens professionnels, les activités de soutien scolaire dispensées par des organismes ou professeurs indépendants, les cours de langues et compétences conversationnelles (hors formation professionnelle continue - FPC), la formation informatique (hors FPC).

En 2015, le nombre de créations d'entreprises en formation continue d'adultes et autres enseignements s'élève à plus de 900 en région. 79 % d'entre elles sont le fait d'auto-entrepreneurs.

Evolution des créations d'entreprises (y.c. autoentrepreneurs) en Poitou et Charentes

NAF	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Créations entreprises	dont auto-entrepreneurs										
8559A	183	153 (84 %)	146	120 (82 %)	147	121 (82 %)	140	106 (76 %)	134	106 (79 %)	101	72 (71 %)
8559B	117	102 (87 %)	124	108 (87 %)	94	86 (91 %)	91	82 (90 %)	101	86 (85 %)	122	112 (92 %)
TOTAL	300	255 (85 %)	270	228 (84 %)	241	207 (86 %)	231	188 (81 %)	235	192 (82 %)	223	184 (83 %)

Source : INSEE - Traitement ARFTLV, OREF - Champ : Formation continue adultes (NAF 8559A), Autres enseignements (NAF 8559B).

Le statut d'auto-entrepreneur, mis en application au 01/01/2009, constitue l'une des dispositions de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME). En 2009, les créations d'entreprises ont connu une envolée (pour l'essentiel due à ce nouveau statut), notamment en formation continue d'adultes et autres enseignements.

Depuis 2009, en Poitou et Charentes, plus de 4 créations d'entreprises sur 5 en formation continue ou en autres enseignements entrent dans le cadre de l'auto-entrepreneuriat.

¹¹ (En France entière) « Les prestataires individuels enregistrent une nette progression de leur chiffre d'affaires (+4,9 %) due à la progression du nombre de stagiaires et d'heures-stagiaires (respectivement +7,5 % et +3,4 %). Alors qu'ils représentent 24 % de l'ensemble des prestataires, ils accueillent cependant moins d'un stagiaire sur dix et ne réalisent que 3 % du chiffre d'affaires et 7 % des heures-stagiaires dispensées. » (Source : PLF 2017)

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

Dispensateurs : Comparatif Poitou et Charentes / France entière

Poitou et Charentes en 2014 (hors CNED)	France entière en 2013
<p>1 307 organismes actifs (+3,5 % /2013) ont renseigné un BPF pour des activités de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 213,8 millions d'euros (hors CNED), en hausse sur un an (+6,6 %). 354 010 stagiaires ont été formés (+1,5 % /2013) et 17,6 millions d'heures-stagiaires réalisées (+10,7 % /2013).</p>	<p>66 362 organismes actifs (+5,9 % /2012) ont renseigné un BPF pour des activités de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire. Ces dispensateurs ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,9 milliards d'euros (+1,8 % /2012, hausse de moindre ampleur comparativement aux 3 années précédentes). Ils ont formé 24,9 millions de stagiaires (+2,2 % /2012), réalisé 1,15 Mds d'heures-stagiaires (+1,0 % /2012).¹²</p>
<p>• Les organismes du secteur privé représentent 95,5 % de l'ensemble (part stable par rapport à 2013). Ils forment 79,5 % des stagiaires (+1,1 % /2013), réalisent 56 % des heures-stagiaires (+4,8 % /2013) et génèrent 69,5 % du chiffre d'affaires (+5,9 % /2013).</p>	<p>• Les OF du secteur privé représentent 97 % de l'ensemble (comme en 2012 et en 2011). Ils forment 86 % des stagiaires (+2,3 % /2012). Ils réalisent 74 % des heures-stagiaires (+2,3 % /2012) et génèrent 79 % du chiffre d'affaires (+2,7 % /2012).</p>
<p>Au sein des organismes de formation privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les prestataires privés à but lucratif (SA, SARL, EURL) représentent 39 % de l'ensemble des prestataires (+1,4 % /2013), forment 25,5 % des stagiaires (-1 % /2013), réalisent 20 % des heures-stagiaires (+6,3 % /2013) et génèrent 27,5 % du chiffre d'affaires total (+8,2 % /2013). ✓ Les prestataires privés à but non lucratif (associations, syndicats, coopératives, fondations...) représentent près de 30 % de l'ensemble des dispensateurs (+ 5,7 % /2013), forment 44 % des stagiaires (+0,7 % /2013) réalisent 28,3 % des heures-stagiaires (+10,6 % /2013) et génèrent plus de 38 % du chiffre d'affaires global (+4,0 % /2013). ✓ Les travailleurs indépendants constituent 26,5 % de la totalité des prestataires (+4,8 % /2013) mais forment à peine 10 % des stagiaires (+8,9 % /2013) réalisent 7,8 % des heures-stagiaires (-14,6 % /2013) et génèrent près de 4 % du chiffre d'affaires global (+8,6 % /2013). 	<p>Au sein des organismes de formation privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les prestataires privés à but lucratif représentent 54 % de l'ensemble des prestataires (+6,2 % /2012), forment 54 % des stagiaires (+3,7 % /2012), réalisent 45 % des heures-stagiaires (+2,8 % /2012) et génèrent 50 % du chiffre d'affaires total (+ 2,5 % /2012). ✓ Les prestataires privés à but non lucratif représentent 19 % des dispensateurs (+3,1 % /2012), forment 25 % des stagiaires (-2,1 % /2012), réalisent 22 % des heures-stagiaires (+0,9 % /2012) et génèrent 26 % du CA global (+2,6 % /2012). ✓ Les formateurs individuels constituent 24 % des prestataires (+8,3 % /2012) et forment 7 % des stagiaires (+7,5 % /2012). Ils réalisent 7 % des heures-stagiaires (+3,4 % /2012). Ils génèrent 3 % du chiffre d'affaires (+4,9 % /2012, hausse nette et supérieure à celle du CA des autres prestataires, publics et privés).
<p>• Les organismes de formation publics et parapublics représentent 4,5 % de l'ensemble des prestataires. Ils forment 20,5 % des stagiaires (+3,3 % /2013). Ils assurent 44 % des heures-stagiaires (+19,3 % /2013) et réalisent 30,5 % du chiffre d'affaires (+8,4 % /2013).</p>	<p>• Les organismes de formation publics et parapublics représentent 3 % des prestataires. Ils forment 14 % des stagiaires (+1,5 % /2012). Ils assurent 26 % des heures-stagiaires (-2,5 % /2012). Ils réalisent 21 % du chiffre d'affaires (-1,2 % /2012).</p>

Avertissement : Le nombre de formateurs individuels inclut les auto-entrepreneurs.

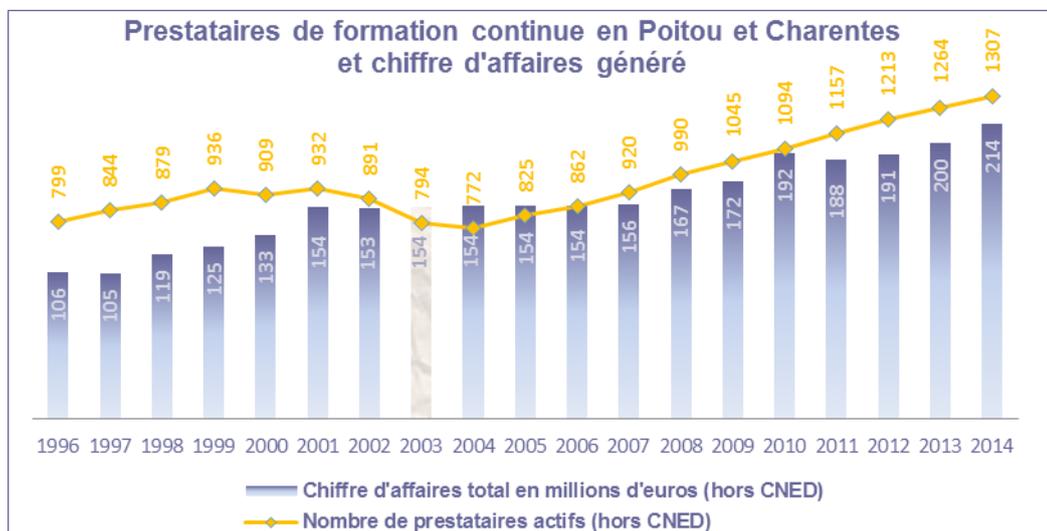
Champ : Organismes d'enseignement ou de formation ayant réalisé des actions de formation continue.

Source : Bilans pédagogiques et financiers (traitement DARES pour la France entière et ARFTLV / OREF pour la région, sur la base des données mises à disposition par le Service de Contrôle de la formation de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers).

¹² S'agissant de la formation continue nationale, les comparaisons avec la dernière édition de ce document sont à faire avec précaution. Les heures-stagiaires ont notamment été révisées à la baisse pour les années précédentes, suite à leur correction par certains OF.

Le marché de la formation continue et ses évolutions

Prestataires de formation en Poitou et Charentes et chiffre d'affaires



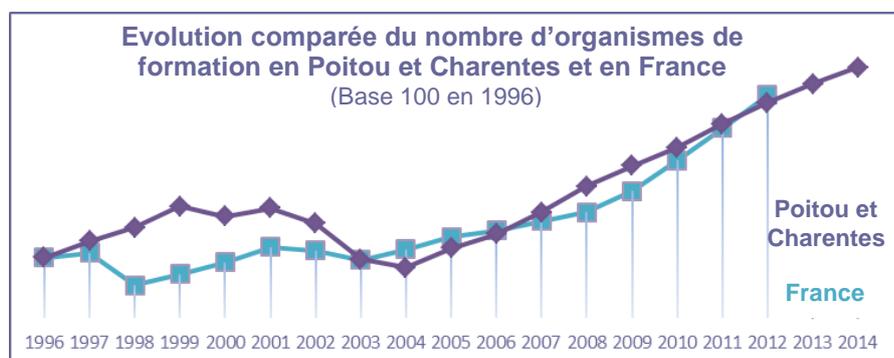
Source : DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Site de Poitiers, Service de contrôle de la formation - Traitement ARFTLV, OREF
 Champ : organismes de formation déclarés et ayant renseigné leur bilan pédagogique et financier au 31/12 de l'année.
 Note : La conversion en euros du chiffre d'affaires, pour les années 1996 à 2001, a été faite sur la base de 1€= 6,55957F.
 Données 2014 provisoires.

Le nombre de prestataires de formation continue du Poitou et des Charentes progresse très régulièrement depuis 2004. Après une période de relative stagnation (2004-2007), le montant du chiffre d'affaires des dispensateurs de formation est, lui aussi, en augmentation régulière.

Sur les dix dernières années, les organismes de formation et leur chiffre d'affaires ont connu une croissance respective de près de 70 % et 40 %.

La baisse manifeste (de près de 11 %) du nombre d'organismes de formation du Poitou et des Charentes entre les années 2002 et 2003 est due à une rupture statistique imputable, pour l'essentiel, au changement du régime de déclaration des organismes de formation (remplacement de la déclaration d'existence par une déclaration d'activité), en lien avec l'adoption de la loi de modernisation sociale.

Evolution du nombre de prestataires : Poitou et Charentes / France¹³



Source : DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers, pour le niveau local et DARES pour la France - Traitement ARFTLV, OREF
 Champ : organismes de formation déclarés et ayant renseigné leur bilan pédagogique et financier au 31/12 de l'année.

¹³ Pour la France entière, les données du graphique concernent les organismes exerçant une activité de formation à titre principal. Pour Poitou-Charentes, elles portent sur l'ensemble des organismes de formation (activité de formation à titre principal et secondaire).

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

Le graphique ci-dessus permet de comparer la vitesse et la régularité de l'évolution du nombre d'organismes de formation continue au plan local et au plan national.

Sur les cinq premières années, l'augmentation du nombre de prestataires de formation est plus rapide au niveau local qu'au plan national. Ce nombre connaît ensuite un ralentissement sur la période 2002-2003 durant laquelle s'opère le changement de modalité de déclaration. A compter de l'année 2004, on observe des progressions assez proches entre organismes de formation du Poitou et des Charentes et ceux de la France, avec cependant une plus grande régularité au plan local.

Sur l'ensemble de la période 1996-2012, la progression du nombre des dispensateurs se situe dans le même ordre de grandeur en Poitou et Charentes et en France. Elle est respectivement de +52 % et +54 %.

Les acteurs du secteur en région

Dans les résultats qui suivent, le choix a été fait d'exploiter les résultats du recensement de la population de l'INSEE (RP) portant sur les actifs occupés salariés et non-salariés du secteur (par comparaison avec les DADS qui ne concernent que les seuls salariés). Pour rappel, la population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi. Les apprentis et les stagiaires rémunérés font également partie des actifs ayant un emploi. (INSEE). Cette source permet d'opérer des comparaisons entre le zonage du Poitou et des Charentes et celui de la région Nouvelle-Aquitaine.

La formation professionnelle continue est un marché ouvert à tous types de prestataires, quels que soient leur raison sociale (entreprises, associations, travailleurs indépendants...), leur statut (privé, public, parapublic) et leur domaine d'activité, l'activité de formation pouvant s'exercer à titre principal ou secondaire.

La formation professionnelle continue emploie également un large panel d'acteurs dont les profils vont des professionnels emblématiques du secteur (animateurs, responsables de formation ...) aux personnels assurant des fonctions plus transverses (administratifs, comptables, commerciaux ...).

Ces constats montrent bien la grande variété associée à ce secteur à la fois en termes de domaines d'activités (NAF) et de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) qu'il recouvre. Il en découle le choix de cibler particulièrement les activités les plus représentatives du secteur c'est à dire celles associées à de la formation continue exercée à titre principal, soit les activités couvertes par les NAF 8531Z, 8532Z, 8541Z, 8542Z, 8559A, 8559B.

Dans ce paragraphe consacré à ses acteurs, le secteur dénommé « formation » (formation s'entendant ici au sens large) correspond à cette définition et recouvre les six domaines d'activités précités.

Actifs occupés du secteur de la formation

Actifs occupés du secteur de la formation en Poitou et Charentes et en Nouvelle-Aquitaine en 2013

NAF	Poitou et Charentes			NAF	Nouvelle-Aquitaine		
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
8531 Z	5 447	10 300	15 747	8531 Z	18 318	34 434	52 752
8532 Z	3 807	4 034	7 841	8532 Z	9 950	11 816	21 766
8541 Z		3	3	8541 Z	10	20	30
8542 Z	2 367	2 408	4 775	8542 Z	8 851	9 915	18 766
8559 A	1 714	2 067	3 781	8559 A	5 956	7 488	13 444
8559 B	465	898	1 363	8559 B	1 790	2 990	4 780
Total secteur	13 800	19 710	33 510	Total secteur	44 876	66 662	111 538

Source : INSEE RP 2013 - Traitement ARFTLV, mission OREF

Légende : 8531Z-Enseignement secondaire général, 8532Z-Enseignement secondaire technique ou professionnel, 8541Z-Enseignement post-secondaire non supérieur, 8542Z-Enseignement supérieur, 8559A-Formation continue d'adultes, 8559B-Autres enseignements.

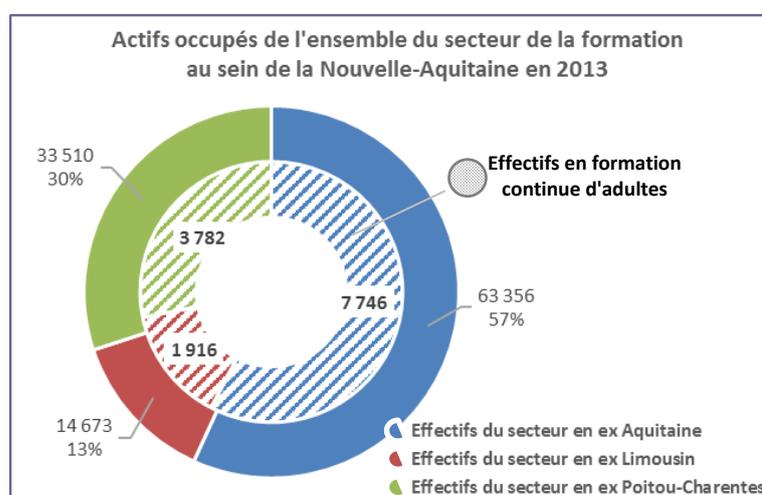
Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

En 2013, le secteur de la formation (au sens large) **emploie plus de 33 500 personnes en Poitou et en Charentes et plus de 111 500 en Nouvelle-Aquitaine**, effectif en très légère diminution sur un an (-1 %). Ces professionnels représentent près de 5 % de la population active occupée totale.

La répartition des actifs par genre montre l'important taux de femmes dans ce secteur qui en compte 59 % en Poitou et Charentes et 60 % en région (la part des femmes actives est de 48 % tous secteurs confondus).

La NAF 8559A (Formation continue d'adultes), emblématique du secteur, couvre, selon la définition de l'INSEE, la formation professionnelle destinée à des adultes entrés dans la vie active et la formation interne des administrations publiques. **En 2013, ses effectifs s'élèvent à 3 780 actifs occupés en Poitou et Charentes, 13 440 en Nouvelle-Aquitaine.** Ils sont en baisse de 3 % par rapport à 2012.



Source : INSEE RP 2013 - Traitement ARFTLV, mission OREF

Secteur de la formation : NAF 8531Z, 8532Z, 8541Z, 8542Z, 8559A, 8559B (dont la Formation continue d'adultes, NAF 8559A)

Formateurs du secteur de la formation

« La profession est récente. L'appellation de formateur apparaît dans les années 1960. Au départ, souvent des professionnels qui basculent de la pratique d'un métier à son enseignement, la fonction s'est professionnalisée. Des diplômes permettent à présent de devenir formateur, sans avoir une expérience professionnelle préalable. Malgré ces évolutions, le métier reste délicat à cerner et il est difficile d'identifier le profil typique du formateur ».

(Source : <http://www.scienceshumaines.com> - Article : Les formateurs en quatre questions 09/05/2016)

Selon l'Insee, la profession de formateur ou animateur de formation continue (PCS 423B) regroupe les « personnes enseignant dans des centres de formation postsecondaire, ou dans des entreprises comportant des centres de formation professionnelle ou continue ».

Parmi les libellés des professions les plus typiques que recouvre cette PCS, on trouve notamment **Formateur, Animateur de formation ou encore Chargé de formation.**

En revanche, sont exclues de la PCS 423B les Animateurs socioculturels, Animateurs d'atelier, Animateurs de loisirs, Professeurs d'art ou d'art dramatique (pour adultes), Professeurs de chant, de musique ou de danse (adultes). De même, ne sont pas concernés par la PCS 423B : les Instituteurs, Professeurs des écoles, Professeurs d'enseignement général des collèges, Professeurs de lycée professionnel, Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire, Conseillers principaux d'éducation, Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement, Moniteurs d'école de conduite, Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels.

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

Formateurs du secteur de la formation en Poitou et Charentes et en Nouvelle-Aquitaine en 2013

NAF	Poitou et Charentes			NAF	Nouvelle-Aquitaine		
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
8531 Z	277	305	582	8531 Z	686	685	1 372
8532 Z							
8541 Z							
8542 Z							
8559 A	651	618	1 269	8559 A	2 322	2 470	4 792
8559 B	106	169	275	8559 B	472	958	1 429
Total secteur	1 034	1 092	2 126	Total secteur	3 480	4 113	7 593

Source : INSEE RP 2013 - Traitement ARFTLV, mission OREF - Champ : Formateurs et animateurs de formation continue (PCS 423B)

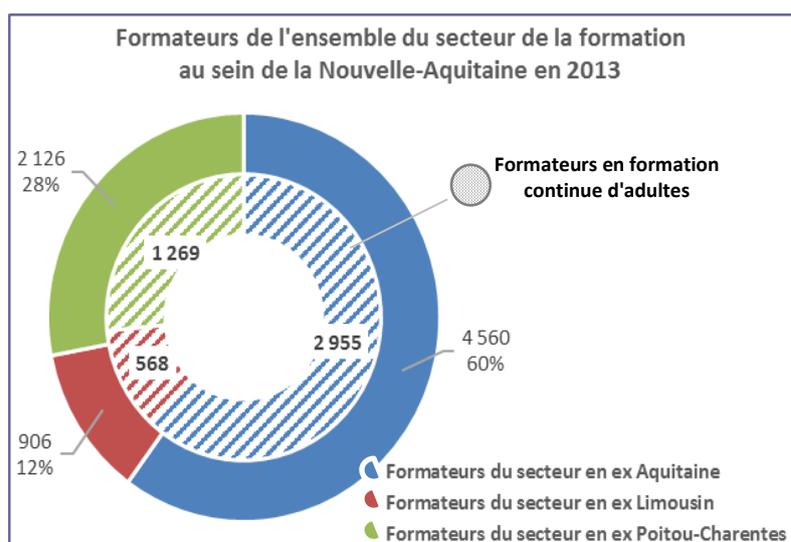
Légende : 8531Z-Enseignement secondaire général, 8532Z-Enseignement secondaire technique ou professionnel, 8541Z-Enseignement post-secondaire non supérieur, 8542Z-Enseignement supérieur, **8559A-Formation continue d'adultes**, 8559B-Autres enseignements.

En 2013, le nombre de formateurs employés par des structures du secteur de la formation (au sens large) est 2 130 en Poitou et Charentes et 7 590 en région. Par rapport à 2012, ces effectifs diminuent de 3 % sur le territoire picto-charentais et restent stables sur l'ensemble de la région.

Les formateurs dont l'employeur relève du secteur formation (dans son acception large) représentent plus de 60 % de tous les formateurs travaillant dans l'ensemble des secteurs d'activités. Les autres formateurs (les 40 % restants) travaillent dans des structures dont l'activité dominante diffère de la formation ou de l'enseignement¹⁴, ces activités y étant bel et bien exercées, mais à titre secondaire.

En 2013, le nombre de formateurs exerçant spécifiquement dans la formation continue d'adultes (NAF 8559A) s'élève à 1 270 en Poitou et Charentes et à 4 790 en Nouvelle-Aquitaine. Par rapport à 2012, ces effectifs diminuent de 4 % sur le territoire picto-charentais et de 2,4 % sur l'ensemble de la région.

La répartition genrée des formateurs montre l'important taux de féminisation de la profession qui compte 54 % de femmes (aux niveaux picto-charentais et régional), pour 48 % tous actifs et secteurs confondus.



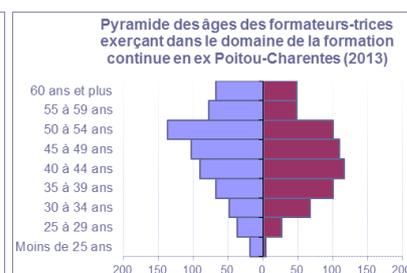
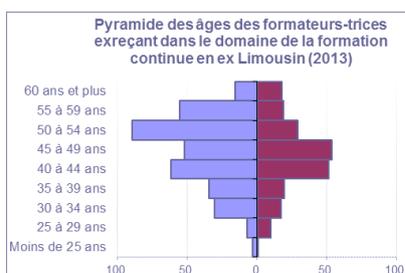
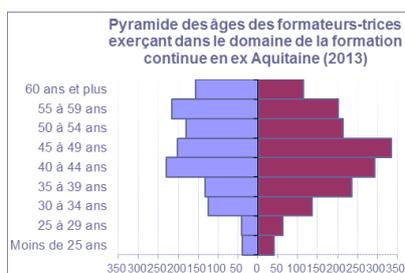
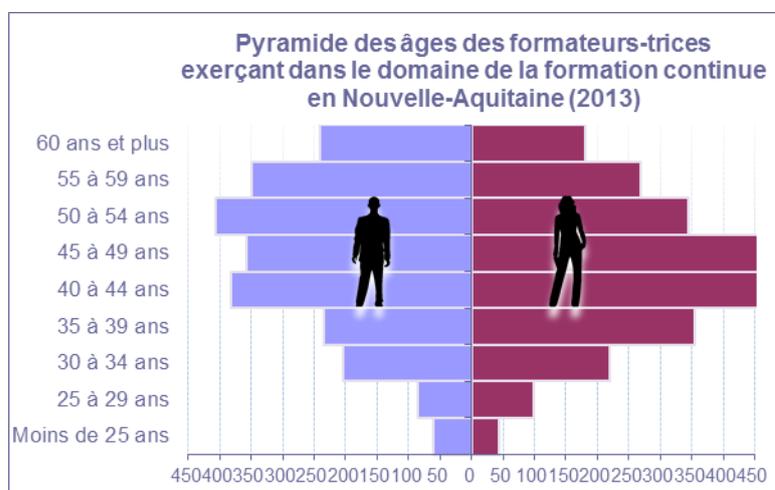
Source : INSEE RP 2013 - Traitement ARFTLV, mission OREF

Secteur de la formation : NAF 8531Z, 8532Z, 8541Z, 8542Z, 8559A, 8559B (dont la Formation continue d'adultes, NAF 8559A)

Champ : Formateurs et animateurs de formation continue (PCS 423B)

¹⁴ Au sens du secteur « formation » c'est à dire correspondant aux NAF 8531Z, 8532Z, 8541Z, 8542Z, 8559A, 8559B.

Pyramide des âges des formateurs



Source : INSEE RP 2013 - Traitement ARFTLV, mission OREF

(Champ : Formateurs et animateurs de formation continue (PCS 423B) exerçant en Formation continue d'adultes (NAF 8559A))

Le formateur ..., assez souvent une formatrice

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, plus d'un formateur ou animateur de formation continue sur deux est une femme, en 2013 comme en 2012.

En ex Aquitaine, en 2013, 55 % de formatrices exercent dans le domaine de la formation continue d'adultes. En ex Poitou-Charentes, les femmes sont en revanche légèrement minoritaires dans la profession en 2013 (49 %), ce n'était pas le cas jusqu'ici. L'ex région Limousin se distingue par une très nette sous-représentation des femmes chez les formateurs, puisqu'elles sont 39 % à exercer leur profession en formation continue.

A tous échelons géographiques, les femmes sont particulièrement présentes en tant que formatrices, dans la tranche des moins de 50 ans, âge à partir duquel elles deviennent sous-représentées par rapport à leurs homologues masculins. Ce constat s'avère encore plus criant en ex Limousin où la part des formatrices bascule de 45 % avant 50 ans à 29 % au-delà de cet âge ...

Le formateur ... plus d'une quarantaine d'année en général

L'expérience professionnelle, dans un métier, dans un secteur d'activité, constitue un véritable atout pour les personnes souhaitant accéder à la formation et au métier de formateur. De fait, encore aujourd'hui, on devient souvent formateur dans un deuxième temps de vie professionnelle, après avoir éventuellement changé de profession ou encore après avoir connu une ou plusieurs périodes d'inactivité professionnelle.

En 2013, on note que l'âge moyen des formateurs exerçant dans le domaine de la formation continue d'adultes se situe autour de 45 ans, en Nouvelle-Aquitaine et dans les trois ex territoires régionaux.

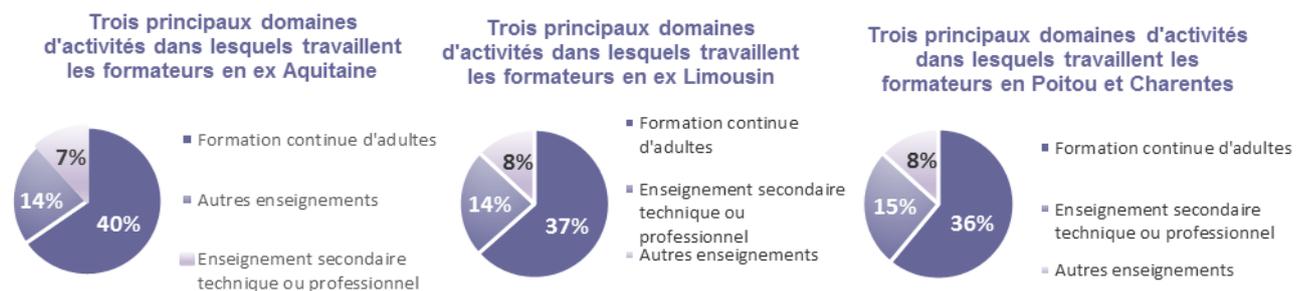
Au sein de la famille professionnelle des formateurs, on peut, en particulier, souligner le poids des plus de 45 ans (55 %) qui est tout à fait significatif, de même que celui des plus de 60 ans (9 %).

Conditions d'emploi des formateurs

Les principaux domaines d'exercice du formateur sont la formation continue d'adultes, les autres enseignements et l'enseignement secondaire technique ou professionnel.

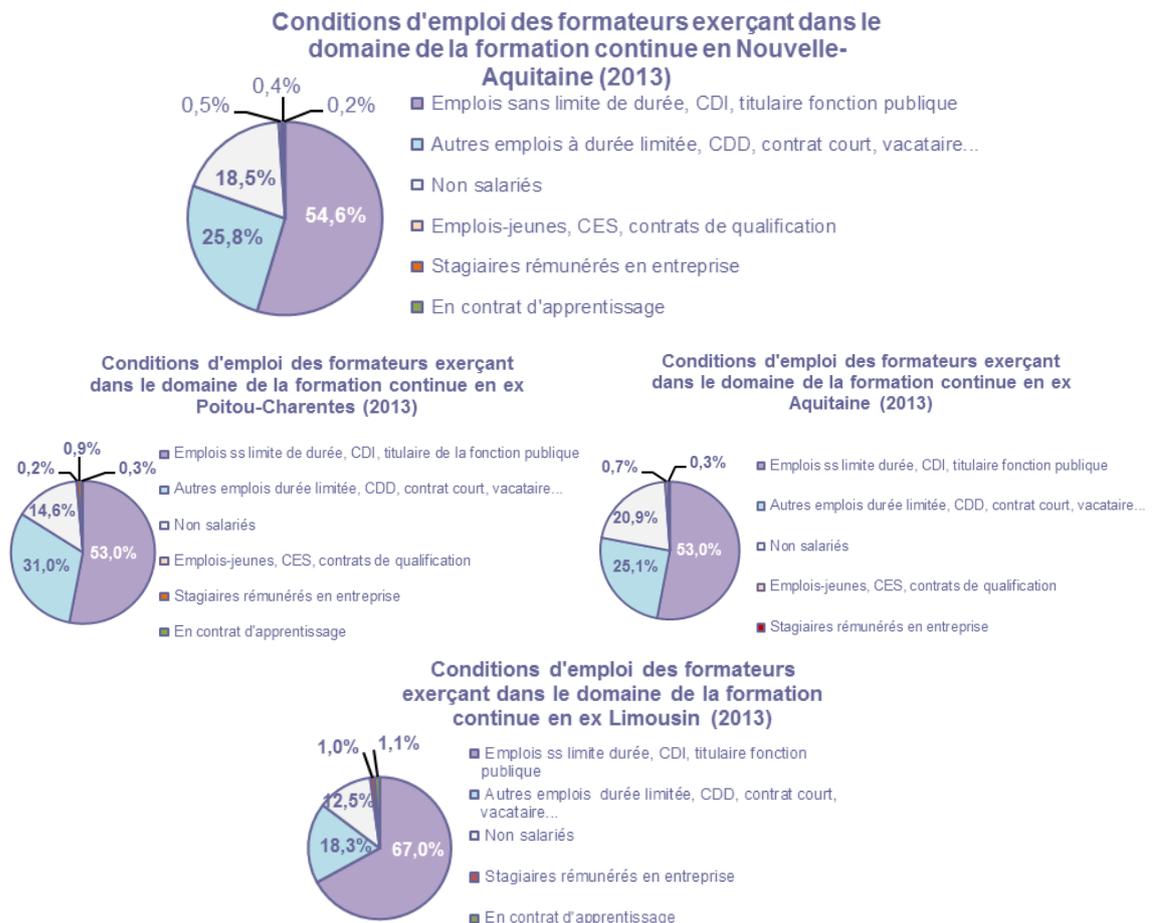
Ils emploient à eux trois près de 60 % de l'ensemble des formateurs. Les 30 % restants travaillent de façon très dispersée dans les autres domaines d'activités dont peuvent relever les employeurs régionaux.

Pour rappel, les dispensateurs de formation peuvent ne pas exercer l'enseignement ou la formation en tant qu'activité principale, ce qui explique qu'en dehors des trois grands domaines précités, ces structures qui emploient (notamment) des formateurs relèvent de domaines d'activités multiples et variés.



Source : INSEE Recensement 2013 - Traitement ARFTLV, mission OREF
Champ : Formateurs et animateurs de formation continue (PCS 423B)

En région, deux formateurs sur trois travaillent à temps plein (en moyenne). Leurs conditions d'emploi sont très diversifiées et dépendent étroitement de la structure et de l'organisation du travail.



Source : INSEE RP 2013 (ARFTLV, OREF) / Champ : Formateurs (PCS 423B) exerçant en Formation continue d'adultes (NAF 8559A)

Une majorité d'emplois sans limite de durée ...

55 % des formateurs occupent des emplois sans limite de durée en Nouvelle-Aquitaine en 2013 (un point de moins qu'en 2012). Le fait que ces emplois incluent les titulaires de la fonction publique peut sans doute expliquer la proportion relativement élevée de CDI, proportion qui peut apparaître en décalage avec la précarité professionnelle souvent constatée dans cette population.

Dans chacune des trois ex régions, la part des formateurs en emploi sans limite de durée est de 53 % en ex Aquitaine et ex Poitou-Charentes, elle s'élève à 67 % en ex Limousin.

... Mais une part non négligeable d'emploi à durée limitée

Les professionnels exerçant un emploi à durée limitée (CDD, contrat court, vacation...) représentent 26 % de l'effectif des formateurs en région en 2013 (un point de moins qu'en 2012). Leur part est respectivement de 25 %, 18 % et 31 % en ex Aquitaine, ex Limousin et ex Poitou-Charentes.

... Et un statut d'indépendant qui progresse en tant que forme d'emploi des formateurs

Le nombre de non-salariés (travailleurs indépendants pour la plupart) augmente chez les formateurs exerçant en formation continue d'adultes.

Ils comptent pour 18,5 % de l'ensemble des formateurs en Nouvelle-Aquitaine en 2013 (16 % en 2012). Leur part est tout à fait notable en ex Aquitaine (21 % en 2013 pour 19 % en 2012). Elle atteint près de 15 % en ex Poitou-Charentes (12 % en 2012). Elle s'élève à 12,5 % en ex Limousin en 2013 pour 9 % en 2012.

En dehors des trois formes d'emploi susmentionnées, les autres catégories apparaissent anecdotiques au vu des effectifs concernés.

Aller plus loin : la famille professionnelle des formateurs

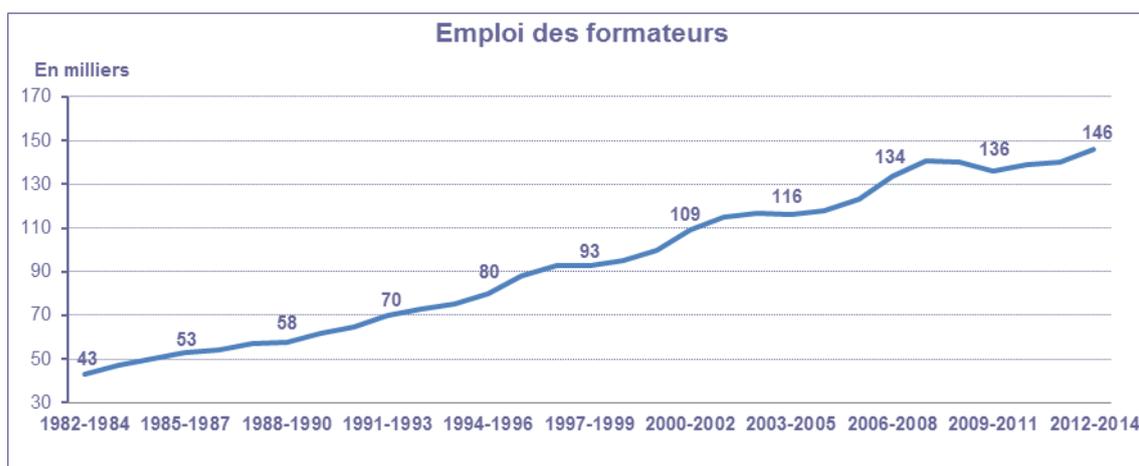
Emploi des formateurs (FAP W1Z) et son évolution au plan national

La DARES dresse régulièrement des portraits statistiques nationaux de métiers à partir de la nomenclature des familles professionnelles (FAP 2009). Cette nomenclature permet d'analyser simultanément les données de l'emploi et les données du marché du travail par métier¹⁵. La dernière édition couvre la période 1982-2014 (Synthèse. Stat n°19, DARES, Mars 2016).

Le portrait ci-après concerne la famille professionnelle des formateurs (FAP W1Z) regroupant les formateurs et animateurs de formation continue, et les moniteurs d'école de conduite. Le champ couvert est la France métropolitaine (actifs occupés au sens du Bureau International du Travail, BIT).

Ces métiers sont répartis assez uniformément dans l'ensemble des régions, où ils représentent de 0,5 % à 0,75 % de l'emploi régional, à l'exception de la Corse où ils sont un peu moins nombreux.

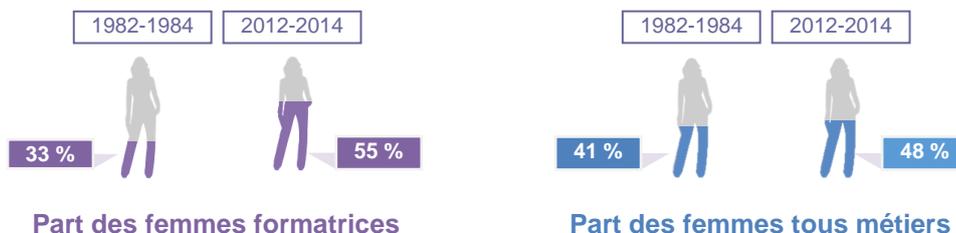
Une dynamique de l'emploi soutenue



Source : enquêtes Emploi, INSEE (données en moyenne annuelle sur 3 ans) ; traitement DARES (traitement graphique ARFTLV / OREF)

Les effectifs de formateurs ont plus que triplé au cours des trente dernières années pour atteindre 146 000 en moyenne sur la période 2012-2014. Leur taux de croissance annuel moyen est plus rapide que celui de tous métiers confondus (de 2003-2005 à 2012-2014, + 3,9 % contre + 0,6 %).

Une profession féminisée



Source : enquêtes Emploi, INSEE (données en moyenne annuelle sur 3 ans) ; traitement DARES (traitement graphique ARFTLV / OREF)

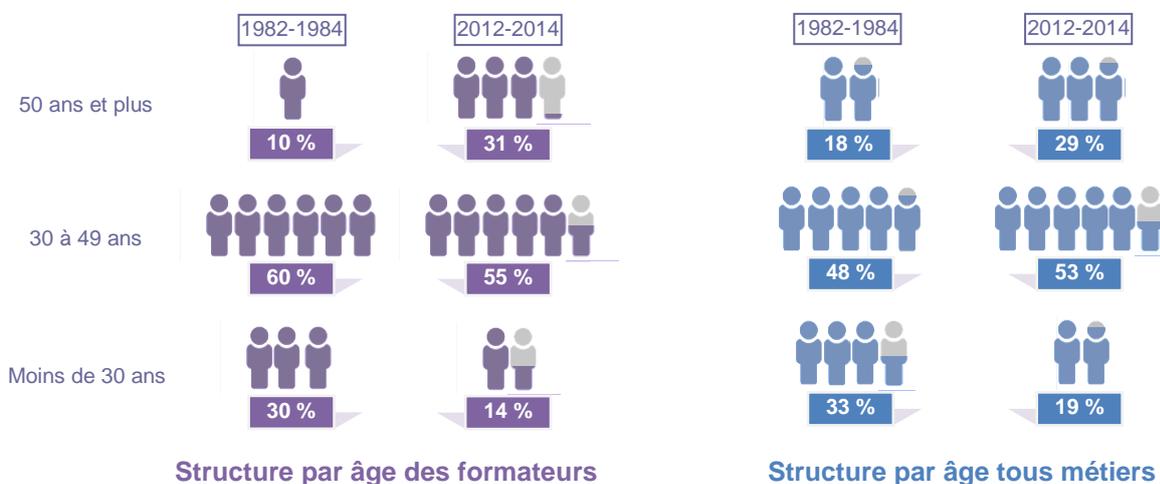
La profession de formateur s'est fortement féminisée au cours des trente dernières années : les femmes représentent 55 % des effectifs alors qu'elles n'occupaient qu'un tiers des emplois au début des années 1980.

¹⁵ Les données mobilisées pour dresser le portrait statistique des métiers sont issues de plusieurs sources : l'enquête Emploi et le recensement de la population de l'Insee, la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre et l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (DMMO-EMMO) de la DARES, les données de Pôle emploi sur les offres et les demandes d'emploi.

Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes (Région Nouvelle-Aquitaine)

Convergences n° 70 - Juin 2017

Une profession vieillissante



Source : enquêtes Emploi, INSEE (données en moyenne annuelle sur 3 ans) ; traitement DARES (traitement graphique ARFTLV / OREF)

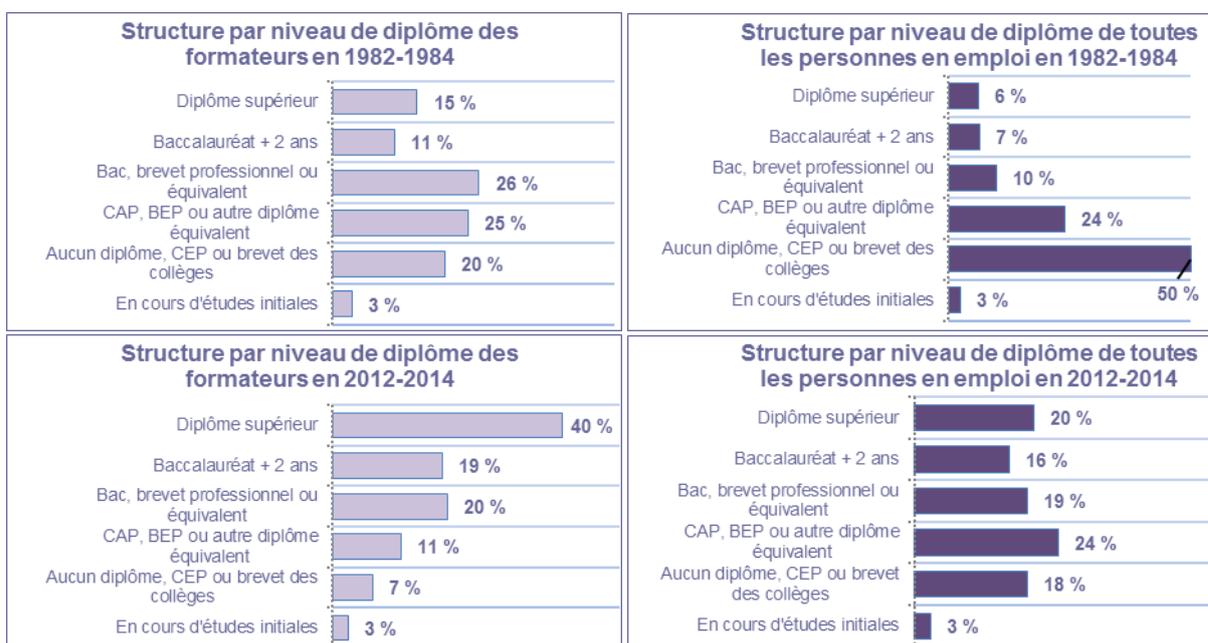
Légende : La notion d'âge correspond ici à l'âge à la date de l'enquête.

Au sein de la famille des formateurs, la part des jeunes a été divisée par deux en l'espace de trente ans, les moins de 30 ans représentant désormais 14 % des emplois (pour 19 %, tous métiers confondus). A l'inverse, la part des 50 ans et + a triplé, s'établissant à 31 % sur la période 2012-2014 (29 % tous métiers).

Ces évolutions de la structure par âges des formateurs suivent les tendances observées dans l'ensemble des professions, à savoir nettement moins de jeunes et plus de seniors (en proportion) qu'il y a 30 ans, ces évolutions s'inscrivant dans un contexte global de vieillissement de la population.

On observe chez les formateurs, sur la période 2012-2014, une sur-représentativité des actifs plus âgés ainsi qu'une sous-représentativité des plus jeunes (par rapport à la moyenne tous métiers).

Une profession diplômée



Source : enquêtes Emploi, INSEE (données en moyenne annuelle sur 3 ans) ; traitement DARES (traitement graphique ARFTLV / OREF)

Convergences n° 70 - Juin 2017

Les formateurs constituent une population plus diplômée que la moyenne des actifs et leur niveau d'études s'accroît : la part des diplômés au minimum d'un bac + 2 est passée de 26 % à 59 % en trente ans.

L'augmentation du niveau d'études est une tendance de fond, qui concerne l'ensemble des actifs. Néanmoins, elle s'avère encore plus nettement marquée au sein de la famille des formateurs. Par comparaison, pour l'ensemble des personnes en emploi, la part des diplômés au minimum d'un bac + 2 est passée de 13 % sur la période 1982-1984 à 36 % sur la période 2012-2014.

Le niveau de diplôme est défini ici comme le plus haut niveau parmi ceux éventuellement détenus par l'individu.

Pour les personnes ayant terminé leurs études initiales, 5 niveaux ont été retenus :

- Diplôme supérieur (Bac+3 ou + : 2ème ou 3ème cycle universitaire, grande école, diplôme d'ingénieur) ;
- Bac+2 : DUT, BTS, DEUG, diplôme paramédical ou social, de la santé et du social (sage-femme, infirmière, assistante sociale, etc.) ;
- Bac (général, professionnel, technologique), brevet professionnel ou équivalent ;
- CAP, BEP ou autre diplôme équivalent ;
- Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges.

Qualité de l'emploi des professionnels

Une très large part des formateurs est salariée. Néanmoins, en trente ans, leur part a diminué (-13 points) au bénéfice de l'emploi non salarié (la part des salariés a augmenté de 5 points pour l'ensemble des actifs). **La proportion des formateurs à leur compte est donc plus élevée qu'il y a trente ans** : 15 % en moyenne en 2012-2014 contre 3 % seulement en 1982-1984.

Travailler en contrat à durée déterminée est de plus en plus fréquent pour les formateurs. Cela concerne 18 % des emplois en 2012-2014 (contre 13 % trente ans auparavant).

Le temps partiel est très répandu chez les formateurs (36 % d'entre eux en 2012-2014 contre 18 % tous métiers confondus), mais se révèle dans un certain nombre de cas imposé : 16 % des personnes exerçant ce métier se déclarent en sous-emploi (c'est plus que sur l'ensemble des métiers où cette part atteint 6 %).¹⁶

L'ancienneté des formateurs a augmenté (c'est l'ancienneté mesurée par le nombre d'années passées au sein de la même structure). Plus d'un tiers des formateurs sont ainsi présents depuis au moins dix ans, contre un cinquième au début des années 1980. L'ancienneté reste toutefois moins importante qu'en moyenne sur l'ensemble des métiers (en 2012-2014, 46 % d'actifs exercent depuis plus de 10 ans dans la même structure).

L'emploi reprend le concept de population active occupée au sens du BIT, à savoir « les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, ... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée. ».

¹⁶ On entend par sous-emploi au sens du BIT les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée, et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent un emploi ou non (temps partiel subi). Cette notion inclut également dans le sous-emploi les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

En synthèse

Le marché de la formation continue garde comme caractéristiques majeures d'être atomisé, avec une activité qui, elle, est très concentrée et en progression, ce malgré un contexte économique incertain.

L'activité de formation se concentre principalement sur un nombre restreint de (grosses) structures qui réalisent les chiffres d'affaires les plus élevés. 1 % des dispensateurs du Poitou et des Charentes génèrent un chiffre d'affaires de plus de 3,75 millions d'euros, comme en France entière où l'on compte 1 % d'organismes de formation dépassant 3 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

De fait, la grande majorité des prestataires produisent des chiffres d'affaires plus modestes. Au plan local, 84 % réalisent moins de 150 000 € de CA (82 % au plan national), correspondant à un CA cumulé qui pèse 12 % du produit total. 48 % des organismes génèrent même un CA inférieur à 15 000 € (1,4 % du CA global).

En 2014, on comptait 1 307 prestataires actifs en Poitou et Charentes pour 76 551 en France entière. Sur une période de quinze ans, leur nombre a augmenté de plus de la moitié.

Une activité de formation continue qui se maintient

Sur un an, les prestataires picto-charentais suivent la même tendance haussière qu'au plan national (leur nombre augmente de +3,5 % et de +5,9 % en France), de même que leur chiffre d'affaires (+6,6 % en Poitou et Charentes, pour +1,8 % en France). Le nombre de stagiaires progresse aussi légèrement (+1,5 % au plan local, +2,2 % en France).

En 2014, les prestataires picto-charentais ont formé plus de 354 000 stagiaires (dont plus de six sur dix étaient salariés et plus d'un sur dix demandeur d'emploi) et dispensé 17,6 millions d'heures-stagiaires (+10,7 % en un an). 46 % des heures de formation s'adressaient aux salariés avec des durées moyennes de 37 h pour ces publics.

Les prestataires privés, premiers dispensateurs de formation continue...

Les prestataires de formation peuvent appartenir au secteur public ou parapublic (GRETA, Grandes écoles, Universités, CNAM, CNED, AFPA, secteur consulaire et organismes rattachés, autres établissements sous tutelle publique, parapublique, territoriale, ...) ou au secteur privé (privé à but lucratif (SA, SARL, EURL ...), privé à but non lucratif (associations, coopératives, mutuelles ...), travailleurs indépendants).

Dans les faits, les organismes de formation relèvent essentiellement du secteur privé (96 % environ des dispensateurs en Poitou et Charentes et 97 % en France). Les prestataires privés réalisent près de 70 % du chiffre d'affaires de la formation picto-charentaise (comme en 2013). Au plan national, la part de chiffre d'affaires généré par les prestataires privés s'élève à 79 % en 2013.

Au sein du secteur privé, les travailleurs indépendants progressent (+4,8 % en Poitou et Charentes en 2014 par rapport à 2013), poursuivant une tendance entamée depuis plusieurs années. Même s'ils ne forment encore que 10 % des stagiaires et ne génèrent que 4 % du chiffre d'affaires global, le nombre de stagiaires formés et le CA réalisé par ces prestataires indépendants sont en nette progression sur un an, respectivement de +8,9 % et +8,6 % au plan local et de +7,5 % et +4,9 % au plan national.

... Les pouvoirs publics et les entreprises, premiers clients des prestataires de formation

En 2014, avec 32,5 % de produits réalisés au titre de la Formation Professionnelle, les pouvoirs publics restent avec les entreprises régionales (31 % de produits réalisés en formation), les premiers clients des

Convergences n° 70 - Juin 2017

dispensateurs de formation continue devant les organismes collecteurs (19,5 % de produits de formation).

Les produits de formation ont aussi été réalisés au titre d'autres produits de formation (7 %), d'une sous-traitance pour d'autres dispensateurs de formation (5 %) ou de contrats conclus avec des particuliers (5 %).

Concernant les secteurs privés et publics, l'origine des financements reste liée au statut du prestataire de formation. Ainsi, les organismes publics réalisent plus souvent leur chiffre d'affaires avec les pouvoirs publics (47 %) qu'avec les entreprises (14 %) et, à l'inverse, les organismes de formation privés le réalisent plus souvent avec les entreprises (39 %) qu'avec les pouvoirs publics (22 %).

Les organismes privés sont ceux qui forment le plus de stagiaires (79,5 % de l'effectif total en 2014).

Les professionnels du secteur en région

Dans son acception large (enseignement, formation), le secteur de la formation compte, en 2013, plus de 33 500 professionnels en Poitou et Charentes et plus de 111 500 en région (effectifs en très légère baisse sur un an). Ces professionnels représentent près de 5 % de la population active occupée totale.

L'effectif spécifique de la formation continue d'adultes s'élève à 3 780 personnes en Poitou et Charentes et à 13 440 en Nouvelle-Aquitaine. Il est lui aussi en légère diminution sur un an.

En 2013, les formateurs en formation continue d'adultes sont au nombre de 1 270 en Poitou et Charentes et 4 790 en Nouvelle-Aquitaine (effectifs en diminutions respectives de -4 % et -2,4 % sur 1 an).

Ces formateurs travaillant spécifiquement en formation continue d'adultes représentent plus de 36 % de la population totale des formateurs (tous secteurs confondus) et plus de 60 % de ceux du secteur formation dans son acception large (enseignement, formation).

La profession de formateur reste plutôt féminisée avec 54 % de femmes formatrices en Nouvelle-Aquitaine en 2013 pour 48 % de femmes dans l'ensemble des actifs. Les femmes sont en revanche légèrement minoritaires chez les formateurs picto-charentais (49 % en 2013) ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

L'âge moyen des formateurs exerçant dans le domaine de la formation continue d'adultes se situe autour de 45 ans en 2013, ce qui éclaire sur la nécessaire gestion des secondes parties de carrière. En particulier, le poids des plus de 45 ans (55 %) est très significatif, de même que celui des plus de 60 ans (9 %).

Les formateurs constituent, en outre, une population plutôt qualifiée avec une part importante de diplômés de niveau au moins égal à Bac+3 (40 % soit deux fois plus que pour l'ensemble des actifs occupés).

Plus de quatre formateurs sur cinq sont des salariés. Néanmoins, leur part diminue au bénéfice des emplois non salariés (travailleurs indépendants pour la plupart) qui se développent. Ils comptent ainsi en 2013, au niveau régional, pour 18,5 % de l'ensemble des emplois de formateurs (part de 16 % en 2012).

Chez les formateurs salariés, les emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, vacations ...) gardent une part non négligeable dans l'emploi total (26 % en 2013 pour 27 % en 2012, sur l'ensemble régional).

S'agissant des parcours professionnels de ces professionnels, la taille des organismes constitue souvent un facteur limitant pour une promotion interne. L'évolution professionnelle se fait avant tout par le biais d'une mobilité externe, qui se traduit par un changement d'employeur tout en restant dans le secteur.

Un secteur qui doit s'adapter à des évolutions de toutes sortes

Le secteur connaît des évolutions législatives et réglementaires importantes avec notamment l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013, la loi Sapin du 5 mars 2014, l'Acte III de la décentralisation... La capacité à s'adapter, voire à anticiper les changements s'impose comme une nécessité pour les organismes de formation soumis à la fois à ces évolutions et à un contexte fortement concurrentiel.

Il s'agira notamment de suivre attentivement les effets sur le secteur de la mise en application du décret n° 2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation continue entré en vigueur le 01/01/2017 (Voir notre site : <https://www.arftlv.org/pages/376/Qualite-formation-certification-des-prestataires.aspx>).

Un référencement nécessaire pour améliorer l'offre (de formation)

« Depuis la loi du 5 mars 2014, il incombe désormais aux financeurs institutionnels de s'assurer, lorsqu'ils financent une action de formation continue de la capacité du prestataire à dispenser une formation de qualité. Cette nouvelle responsabilité s'ajoute aux obligations qui leur incombaient déjà en matière de contrôle du service fait et que la loi les incite désormais à mieux remplir. »

(Extrait du Rapport public annuel de la Cour des Comptes, Février 2017)

Un des enjeux auxquels les dispensateurs se trouvent confrontés est de développer une veille sur la mutation des besoins en formation émanant des territoires, sur l'évolution du lien des organismes de formation à l'entreprise (cf. développement d'organisations apprenantes, développement de l'alternance ...), sur la transformation du rapport de l'individu au savoir du fait de l'omniprésence des technologies, d'Internet et des réseaux sociaux (cf. notamment le développement des MOOC « Massive Open Online Courses ») ...

Il s'agira d'accorder une attention toute particulière à la transformation digitale du secteur de la formation continue et à son impact sur l'organisation du travail au sein des organismes de formation, sur l'évolution des pratiques professionnelles, sur les besoins en recrutements ...

La transformation digitale de la formation professionnelle continue

« Dans le cadre de la préparation de son rapport annuel sur la formation professionnelle, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a souhaité éclairer le sujet spécifique de la transformation numérique de la formation professionnelle continue.

L'impact de l'économie numérique sur la formation professionnelle a deux dimensions principales :

- La transformation numérique de l'économie est un défi majeur au système de formation qui doit, à la fois, répondre aux besoins de formation des filières du numérique et contribuer à l'adaptation de la majorité des autres métiers.
- Le secteur de la formation doit aussi accomplir sa propre mue numérique. La digitalisation de la formation professionnelle est susceptible de renouveler profondément les pédagogies et les parcours de formation ; elle peut, également, faire fortement évoluer le système de formation professionnelle dans sa globalité, de façon congruente avec l'esprit des réformes successives qu'il a connues. Depuis 2004, le législateur et les partenaires sociaux ont conforté les idées de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels et recherchent une plus grande autonomie de l'individu : autant de sujets auxquels la digitalisation de la formation peut contribuer.

La mission a cherché à mesurer l'impact de l'essor des technologies numériques, et de leurs usages, sur les méthodes pédagogiques et sur les parcours de formation professionnelle, d'une part, sur le secteur économique des organismes de formation, d'autre part. Elle esquisse des pistes pour soutenir la transition numérique de l'appareil français de formation professionnelle. Plus généralement, elle a cherché à apprécier comment la digitalisation et la logique d'innovation « servicielle » de l'ère numérique influent sur le système de formation professionnelle et peuvent améliorer ses performances, tant en matière d'accès à la formation, qu'en termes d'accroissement des compétences et du niveau de qualification de la population active. »

Extrait de la synthèse du rapport de l'IGAS N°2016-055R, Mars 2017

Annexes

Des changements structurels dans le paysage de la formation

Le réseau des GRETA

Les évolutions du réseau des GRETA

Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP) pour développer des coopérations complétant l'offre de service des GRETA. Les GIP FCIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Centres Académiques de FORMation Continue (CAFOC) et les Dispositifs Académiques de Validation des Acquis de l'expérience (DAVA). Ils sont souvent porteurs de conventions pour les GRETA.

En France, en 2014, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 173 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, locaux et équipements pour répondre aux besoins de formation continue.

Les financements des GRETA académiques

« À l'opposé des académies de Paris, Bordeaux et, dans une moindre mesure Lyon, principalement alimentées par des fonds privés, les financements publics (cf. formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des GRETA) représentent au moins 70 % du financement de l'activité des GRETA en Guyane, à Poitiers, en Corse ou dans l'académie de Nancy-Metz (et jusqu'à 82 % en Guadeloupe). »

(Extrait de l'annexe au projet de loi de finances, PLF 2017, consacrée à la formation professionnelle)

Répartition du chiffre d'affaires par région académique et académie selon l'origine du financement (En milliers d'euros, données pour l'année 2014)

Région académique	Académie	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA publics, privés	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	6 552	13 477	20 029	32,7	4,0	19 495
	Limoges	5 003	3 086	8 089	61,9	1,6	7 918
	Poitiers	7 953	3 217	11 171	71,2	2,2	10 689
	Total Nouvelle-Aquitaine	19 509	19 780	39 288	49,7	7,8	38 102
	France métró + DOM	287 661	216 153	503 815	57,1	100,0	462 281

Source : MENESR DEPP / Enquête n°63 Bilan des actions de formation continue dans les GRETA et les CAFOC
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Au niveau de l'académie de Poitiers, **le recteur a décidé la reconfiguration du réseau académique, au 1^{er} janvier 2015, par le regroupement des cinq GRETA en un seul, avec une couverture territoriale renforcée** (création de huit agences territoriales, Angoulême, Châtellerauld, La Rochelle, Niort, Poitiers, Pons, Royan et Thouars, correspondant à des bassins d'emploi, parfois à cheval sur deux départements).

L'AFPA

La restructuration de l'AFPA

L'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), institution née après-guerre, a connu une restructuration en profondeur suite au plan d'urgence de quatre ans initié en 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est passée du statut d'association à celui d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), devenant l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, contribuant au service public de l'emploi.

A ce titre, l'agence participe à la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi et contribue à leur insertion sociale et professionnelle. Elle contribue toujours à la politique de certification du ministère chargé de l'emploi, à l'égal accès des femmes et des hommes à la formation et aux métiers, ainsi qu'à l'égal accès sur le territoire aux services publics de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans le respect des compétences des Régions, le nouvel établissement a désormais aussi pour missions :

- De contribuer à l'émergence et à l'organisation de nouveaux métiers et de nouvelles compétences, notamment par le développement d'une ingénierie de formation adaptée aux besoins ;
- De développer une expertise prospective de l'évolution des compétences adaptées au marché local de l'emploi ;
- De fournir un appui aux opérateurs chargés des activités de conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- D'exercer des activités concurrentielles complémentaires directement utiles à l'amélioration des conditions d'exercice de ses missions de service public.

(Voir : [Ordonnance n° 2016-1519 du 10/11/2016](#) (ratifiée par loi du 21/02/2017) et [Décret n° 2016-1539 du 15/11/2016](#))

L'AFPA devient un EPIC

« La création d'un EPIC au 1^{er} janvier 2017 aura pour objet de préciser les missions de service public de l'Afpa, d'en sécuriser le financement par subvention, d'apporter une solution durable à la question du patrimoine immobilier de l'État utilisé par l'Afpa, de fonder un cadre juridique et financier pérenne et conforme au droit communautaire et de clarifier la gouvernance de l'Afpa, notamment le rôle de l'État au regard des engagements financiers. Dans ce cadre, la mission des affaires financières de la DGEFP apporte son expertise budgétaire dans la construction de ce nouvel établissement (définition du périmètre comptable, application de la gestion budgétaire et comptable publique...). »

(Extrait du rapport d'activité 2015 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, DGEFP)